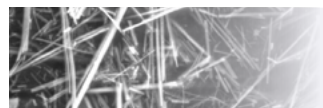




FIBRES D'AMIANTE DANS LES MATÉRIAUX



Expérimentés et reconnus dans le domaine de la recherche de fibres d'amiante pour notre réactivité et notre intégrité, nous maîtrisons parfaitement l'ensemble des méthodes analytiques et des technologies quelle que soit la matrice : matériaux et produits de la construction, sols, roches, enrobés et poussières...

> LES DOMAINES D'APPLICATION

• Fibres d'amiante dans les matériaux et produits de la construction

En France, sont concernés les locaux construits avant le 1^{er} juillet 1997.

• Fibres d'amiante dans les autres matrices

Béton, roches, sols, poussières, divers,...

Pour des informations sur l'analyse des enrobés routiers, se reporter à la fiche technique dédiée.

> NOS MÉTHODES ANALYTIQUES

Matrice	Méthode analytique	Type d'analyse	Références normatives	Échantillonnage / Volume
Matériaux et produits du bâti	Détection et identification par MOLP (1) Détection et identification par MET (2) Détection et classification par MEB (3)	Qualitative	MOLP : Guide HSG 248 – Appendice 2 MET : NF X 43-050 MEB : ISO 14966	2 cm ² de matériau conditionné en double ensachage étanche (sachets zip)
Roche			Méthode interne adaptée de NF X 43-050	40 cm ³ de roche conditionné en double ensachage étanche (sachets zip)
Sol			Méthode interne adaptée du guide HSG 248 – Appendice 2	Maximum 200 g de terre. Conditionnement individuel sous double ensachage étanche à l'air obligatoire
			Méthode interne adaptée de NF X 43-050	
Poussières			Guide HSG 248 – Appendice 2	Poussières en vrac : contenu d'un dé à coudre ou lingette conditionnée en double ensachage étanche (sachets zip)
			Méthode interne adaptée de NF X 43-050	
Matrices complexes (carottes de béton, gravats...)			Méthode interne adaptée du guide HSG 248 – Appendice 2	Dépendant de la matrice. Conditionnement adapté, individuel sous double ensachage étanche à l'air obligatoire
	Méthode interne adaptée de NF X 43-050			

Nos laboratoires vous proposent une large gamme de méthodologies analytiques. Lors de vos commandes, veuillez vous assurer que la méthode d'analyse demandée est bien conforme à la législation en vigueur pour l'objet soumis à l'essai.

Le laboratoire se dégage de toute responsabilité concernant les prélèvements d'échantillons au cas où ceux-ci sont inadaptés aux méthodes commandées. Notre assistance technique est à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

(1) Microscopie Optique à Lumière Polarisée - (2) Microscopie Électronique à Transmission Analytique - (3) Microscopie Électronique à Balayage

Nos laboratoires accrédités COFRAC pour les matériaux et produits du bâti :



Portées disponibles sur www.cofrac.fr

Eurofins Analyses pour le Bâtiment Est : n°1-1751
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Est : n°1-1591
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ile-de-France : n°1-1592
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Nord : n°1-1593
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Ouest : n°1-5597
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud-Ouest : n°1-5840
Eurofins Analyses pour le Bâtiment Sud : n°1-5922
Eurofins CEBAT : n°1-1935

> EUROFINS HYGIÈNE DU BÂTIMENT, C'EST :

- Un réseau de 8 laboratoires en France
- Des délais express pour vos besoins immédiats
- La consultation des résultats analytiques en ligne via Eurofins On Line (EOL)
- Un suivi personnalisé en toute simplicité avec un interlocuteur unique

> NOUS CONTACTER



T : 03 88 911 911
Batiment@eurofins.com
www.eurofins.fr/hdb

